



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/1
7 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.
7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil;

- b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
- a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
10. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
13. Questions diverses.
14. Rapport de la session.

II. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

1. Il est prévu que le Président ouvre la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le mercredi 4 juin 2008.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2008/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

- b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* La vingt-huitième session du SBSTA aura lieu du mercredi 4 juin au vendredi 13 juin 2008. Un programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention. À sa vingt-quatrième session¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances

¹ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures mais pas au-delà. La session sera organisée en conséquence, la priorité devant être donnée aux questions les plus urgentes. Les points dont le SBSTA n'achèvera pas l'examen seront renvoyés à la vingt-neuvième session.

4. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.

5. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

6. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le Journal qui sera publié quotidiennement durant la session.

7. Lors de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour, les Parties sont également invitées à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SB/2007/INF.2 sur les liens entre les diverses dispositions de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

FCCC/SBSTA/2008/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

8. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA est convenu d'exécuter le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en entreprenant les activités exposées dans ses conclusions². Il a demandé que diverses activités soient menées avant sa vingt-septième session dans le cadre de l'exécution du programme de travail de Nairobi, notamment l'établissement de plusieurs documents³. Le secrétariat a aussi prévu d'organiser deux réunions d'experts avant la vingt-huitième session du SBSTA, l'une sur les méthodes et outils et les données et observations à Mexico (Mexique), du 4 au 7 mars 2008, l'autre sur l'information socioéconomique à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), du 10 au 12 mars 2008. Les rapports sur ces réunions font l'objet des documents FCCC/SBSTA/2008/3 et FCCC/SBSTA/2008/2, respectivement. Le SBSTA a en outre demandé au secrétariat, agissant sous la direction de son Président, de lui rendre compte à sa vingt-huitième session des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Nairobi.

9. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son Président, une réunion informelle de représentants des Parties avant sa vingt-huitième session afin d'examiner les résultats des activités menées à bien entre-temps. Le rapport sur cette réunion informelle est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/5. Le SBSTA a également invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant sa vingt-huitième session, leurs vues sur les nouvelles activités à entreprendre, en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution du programme de travail de Nairobi. Ces vues sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2008/Misc.3.

² FCCC/SBSTA/2006/11.

³ FCCC/SBSTA/2007/5, par. 15 à 18.

10. Le SBSTA est en outre convenu d'examiner, à sa vingt-huitième session, les résultats des activités menées à bien avant cette session, les résultats de la réunion informelle et le document de la série MISC dont il est question ci-dessus au paragraphe 9, les informations présentées dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les autres informations scientifiques nouvelles, ainsi que des informations sur les activités pertinentes des institutions internationales et régionales, en vue de contribuer à déterminer les nouvelles activités à entreprendre et les moyens de les inclure dans le programme de travail de Nairobi et à en fixer le calendrier, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11.

11. En outre, à sa treizième session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat⁴ d'organiser, en tant que contribution au programme de travail de Nairobi, une réunion sur les technologies d'adaptation qui se tiendrait avant la vingt-huitième session du SBSTA (voir le paragraphe 16 ci-dessous). Le rapport sur cette réunion est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/2.

12. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations dont il est question au paragraphe 10, en prenant en considération le rapport d'activité du secrétariat mentionné au paragraphe 8, en vue de contribuer à déterminer de nouvelles activités et à en fixer le calendrier et les modalités pour les inclure dans le programme de travail de Nairobi.

<i>FCCC/SBSTA/2008/2</i>	<i>Rapport sur la réunion d'expert consacrée à l'information socioéconomique. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/3</i>	<i>Rapport sur la réunion d'experts consacrée aux méthodes et outils et aux données et observations. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/4</i>	<i>Rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/5</i>	<i>Rapport sur la réunion de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/Misc.3</i>	<i>Views on further activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties</i>

4. Mise au point et transfert de technologies

13. *Rappel*: Dans sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a décidé de reconstituer le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour une période supplémentaire de cinq ans en lui confiant le mandat énoncé dans l'annexe II de ladite décision⁵. Comme prévu dans son mandat, le GETT proposera un programme de travail évolutif sur deux ans, pour approbation à la vingt-huitième session des organes subsidiaires⁶. Le programme de travail du GETT pour 2008-2009 fait l'objet du document FCCC/SB/2008/INF.1.

⁴ FCCC/CP/2007/6, chap. VI C.

⁵ Décision 3/CP.13, par. 3.

⁶ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 d).

14. Le GETT présentera également au SBSTA à sa vingt-huitième session, pour examen, un mandat visant à:

a) Élaborer un ensemble d'indicateurs de résultats que le SBI pourrait utiliser pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies⁷, compte tenu des travaux connexes menés au titre de la Convention et par d'autres organismes compétents⁸. Un projet de rapport contenant l'ensemble d'indicateurs de résultats devrait être proposé aux organes subsidiaires pour qu'ils l'examinent à leur trentième session, en vue de présenter un rapport final à la Conférence des Parties à sa quinzième session⁹;

b) Identifier et analyser les ressources financières existantes et potentielles nouvelles et les mécanismes pertinents à l'appui de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert d'écotechnologies vers les pays en développement et, sur la base de cette analyse, évaluer les lacunes et les obstacles à l'utilisation de ces ressources financières ainsi qu'à leur accès. Un rapport assorti de recommandations sur les futures options de financement nécessaires pour contribuer, dans le cadre de la Convention, à l'application du cadre pour le transfert de technologies sera proposé aux organes subsidiaires pour qu'ils l'examinent à leur trentième session¹⁰.

15. Le mandat visé aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 14 fait l'objet du document FCCC/SBSTA/2008/INF.2.

16. À sa treizième session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser une réunion spéciale du GETT pour permettre à ce groupe d'entreprendre ses activités promptement, comme demandé dans la décision 3/CP.13¹¹. Cette réunion spéciale s'est tenue les 10 et 11 mars 2008 à Bonn (Allemagne). Le GETT tiendra sa première réunion ordinaire les 29 et 30 mai 2008 à Bonn. La Conférence des Parties a également prié le secrétariat d'organiser en tant que contribution au programme de travail de Nairobi, avant la vingt-huitième session du SBSTA, une réunion sur les technologies d'adaptation avec des experts associés à ces travaux et aux activités prévues dans le programme de travail de Nairobi et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation¹². Celle-ci aura lieu le 5 avril 2008 à Bangkok (Thaïlande). Le rapport sur cette réunion est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/4.

17. Les travaux du SBSTA au titre de ce point de l'ordre du jour et ceux du GETT pourraient fournir des éléments utiles aux activités entreprises par les Parties dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et contribuer à la cohérence des travaux des organes subsidiaires¹³.

⁷ Figurant à l'annexe I de la décision 4/CP.7, complété par l'ensemble de mesures énoncé à l'annexe I de la décision 3/CP.13, conformément au paragraphe 2 de ladite décision.

⁸ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 c).

⁹ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 f), g) et h).

¹⁰ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 f), g) et h).

¹¹ FCCC/CP/2007/6, chap. VI C.

¹² FCCC/CP/2007/6, chap. VI C.

¹³ Décision 1/CP.13, par. 11.

18. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner et approuver le programme de travail évolutif sur deux ans du GETT pour 2008-2009¹⁴ et à examiner le mandat visé au paragraphe 14, en vue de fournir au GETT, s'il y a lieu, des orientations sur l'exécution de son programme de travail, compte tenu des travaux connexes d'autres organes subsidiaires.

<i>FCCC/SBSTA/2008/INF.1</i>	<i>Work programme of the Expert Group on Technology Transfer for 2008-2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/INF.2</i>	<i>Proposed terms of reference for a report on performance indicators and for a report on future financing options for enhancing technology transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/4</i>	<i>Rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques. Note du secrétariat</i>

5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

19. *Rappel*: Dans sa décision 2/CP.13, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'entreprendre un programme de travail sur les questions méthodologiques liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positives visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Dans le cadre de ce programme de travail, les Parties sont invitées à communiquer leurs vues sur la marche à suivre pour traiter les questions méthodologiques en suspens^{15, 16}, afin que le SBSTA les examine à sa vingt-huitième session. Les observations des Parties sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2008/Misc.4.

20. *Mesures à prendre*: Le SBSTA pourrait commencer à examiner les questions méthodologiques en suspens mentionnées ci-dessus au paragraphe 19, en prenant en considération les vues et les informations communiquées par les Parties.

<i>FCCC/SBSTA/2008/Misc.4</i>	<i>Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries. Submissions from Parties</i>
-------------------------------	--

¹⁴ Ce programme de travail sera examiné dans le cadre d'un groupe de contact commun du SBSTA et du SBI, ainsi qu'il est mentionné à l'alinéa *d* du paragraphe 3 de l'annexe II de la décision 3/CP.13.

¹⁵ Parmi ces questions, il convient de mentionner celles concernant l'évaluation des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, les variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts, la démonstration des réductions des émissions résultant du déboisement, y compris des niveaux de référence des émissions, l'estimation et la démonstration des réductions des émissions résultant de la dégradation des forêts, les incidences des démarches mises en œuvre aux niveaux national et infranational, notamment le déplacement des émissions, les solutions envisageables pour évaluer l'efficacité des mesures que pourraient prendre les Parties en application des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la décision 2/CP.13, et les critères d'évaluation de ces mesures.

¹⁶ Dans le programme de travail, il est également demandé au secrétariat d'organiser un atelier sur ces questions méthodologiques. L'atelier devrait avoir lieu du 25 au 27 juin 2008 à Tokyo (Japon) et faire l'objet d'un rapport que le SBSTA examinera à sa vingt-neuvième session.

6. Recherche et observation systématique

21. *Rappel*: À sa vingt-sixième session, le SBSTA est convenu d'étoffer et de maintenir le dialogue entre les Parties et les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques dans le contexte de la décision 9/CP.11, en exprimant le souhait que le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre et les programmes qui y sont associés, ainsi que les programmes et organismes régionaux de recherche sur les changements climatiques, continuent de participer à ce dialogue¹⁷.

22. À la même session, le SBSTA a invité les programmes et organismes de recherche compétents à l'informer régulièrement de l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention, s'agissant notamment des aspects suivants: nouvelles découvertes scientifiques; activités de planification de la recherche, y compris les activités engagées pour faire face à d'importantes incertitudes et à d'importants besoins en matière de recherche, déterminés par le GIEC ou par des Parties; priorités de la recherche et carences concernant la mise en œuvre de ces priorités; activités de renforcement des capacités de recherche, en particulier dans les pays en développement; réseaux régionaux de recherche sur les changements climatiques; et questions de communication¹⁸.

23. Le SBSTA a demandé au secrétariat, à la même session, d'inviter les programmes et organismes de recherche compétents à examiner les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 22 à l'occasion d'une discussion informelle lors de sa vingt-huitième session. Le secrétariat organisera une réunion pour permettre aux représentants des Parties et des programmes et organismes de recherche compétents d'engager une telle discussion¹⁹.

24. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations communiquées par les programmes et organismes de recherche compétents sur l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins découlant de la Convention. Il voudra peut-être également déterminer les mesures éventuelles de suivi à prévoir comme suite à ces informations.

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

25. *Rappel*: À sa vingt-quatrième session²⁰, le SBSTA a noté que les travaux scientifiques étaient censés être menés à bien d'ici au troisième trimestre de 2007, pour examen par les Parties. Il a invité l'ensemble des Parties, des établissements de recherche et des scientifiques participant à ces travaux à communiquer au secrétariat, avant le 30 octobre 2007, par l'intermédiaire des Parties intéressées, des rapports écrits sur les résultats de leurs travaux relatifs aux aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Les observations des Parties sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2008/Misc.1.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 44.

¹⁸ Les renseignements fournis par les programmes et organismes de recherche compétents sur ces questions avant la vingt-huitième session du SBSTA seront affichés à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods_and_science/research_and_systematic_observation/items/3461.php.

¹⁹ Cette réunion doit en principe se tenir le 5 juin 2008.

²⁰ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 82 à 84.

26. Comme le SBSTA le lui avait demandé à sa vingt-quatrième session, le secrétariat a organisé, en marge de la vingt-septième session du SBSTA, une réunion spéciale au cours de laquelle les résultats des travaux sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil ont été présentés²¹. À sa vingt-quatrième session, le SBSTA a invité les Parties à faire part au secrétariat, avant le 7 mars 2008, de leurs vues sur ce sujet et sur les résultats obtenus antérieurement.

27. À la même session, le SBSTA a décidé d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour lorsque les travaux scientifiques auraient été suffisamment avancés, et a fait savoir qu'il souhaitait pouvoir le faire en définitive à sa vingt-huitième session ou peu après.

28. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les résultats des travaux sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil et doit en principe conclure l'examen de ce point de l'ordre du jour.

<i>FCCC/SBSTA/2008/Misc.1</i>	<i>Results of the work on scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/Misc.5</i>	<i>Views on the results of the work on the scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties</i>

b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

29. *Rappel*: À la vingt-septième session du SBSTA, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de cet alinéa du point considéré et sont convenues de le poursuivre à la vingt-huitième session.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à déterminer si un accord peut être trouvé sur ces questions, en tenant compte des échanges de vues qui ont eu lieu à ses sessions antérieures.

8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23).

31. *Rappel*: À sa vingt-septième session, le SBSTA a noté que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre (MDP) ne devrait pas avoir une telle conséquence.

32. À la même session, le SBSTA a examiné les observations des Parties et des organisations intergouvernementales contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.17, qui donnent des précisions sur des solutions pratiques tendant à faire face aux conséquences de la situation exposée ci-dessus au paragraphe 31.

²¹ http://unfccc.int/methods_and_science/other_methodological_issues/items/4187.php.

33. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour et il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-huitième session.
34. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question.
- b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre
35. *Rappel*: Dans sa décision 1/CMP.2, la CMP a demandé aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales (ONG) de fournir au secrétariat des informations sur plusieurs questions concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP²². Elle a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat leurs observations sur l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP en prenant en considération les informations susmentionnées qui auraient été communiquées par les organisations intergouvernementales et les ONG.
36. Dans la même décision, la CMP a prié le SBSTA de formuler, à sa vingt-septième session, des recommandations concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, qu'elle examinerait à sa troisième session en vue de prendre une décision à sa quatrième session.
37. À sa vingt-septième session, le SBSTA a noté que la CMP avait, dans sa décision 1/CMP.2, prié le Conseil exécutif du MDP de continuer à examiner les nouvelles méthodes proposées, y compris les descriptifs de projet, pour le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP et que le Conseil exécutif ne pourrait approuver l'application de telles méthodes pour les activités de projet au titre du MDP qu'une fois que la CMP aurait donné de nouvelles directives à ce sujet.
38. Le SBSTA a pris note des observations des Parties²³ et des ONG accréditées dont il est question ci-dessus au paragraphe 35, les a examinées et a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur ces observations, en mettant en lumière les questions techniques, méthodologiques, juridiques et de politique générale que celles-ci soulevaient, pour examen à sa vingt-huitième session. Ces informations sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2008/INF.1.
39. Le SBSTA a également invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG accréditées à communiquer au secrétariat, avant le 16 juin 2008, leurs vues sur, notamment mais pas uniquement, les questions techniques, méthodologiques, juridiques, financières et de politique générale autres que celles mentionnées au paragraphe 35 ci-dessus, compte tenu en particulier des discussions informelles qui ont eu lieu pendant sa vingt-septième session, en mettant en lumière les préoccupations particulières des Parties. Il a en outre prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse fondé sur ces observations; ce rapport, de même que celui qui est mentionné ci-dessus au paragraphe 38, sera examiné par le SBSTA à sa vingt-neuvième session.
40. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à commencer d'examiner les informations communiquées en vue de conclure cet examen par une recommandation à sa vingt-neuvième session.

²² Décision 1/CMP.2, par. 21 et 22.

²³ FCCC/SBSTA/2007/Misc.18 et Add.1 et 2; les observations des organisations intergouvernementales et des ONG peuvent être consultées à l'adresse: http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

FCCC/SBSTA/2008/INF.1	<i>Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat</i>
-----------------------	---

c) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

41. *Rappel*: À sa vingt-septième session, le SBSTA a recommandé l'adoption d'un projet de décision sur les tableaux à utiliser pour la communication d'informations complétant celles de l'inventaire annuel des gaz à effet de serre pour les activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. À sa troisième session, la CMP a adopté ces tableaux (décision 6/CMP.3). Cependant, le SBSTA n'a pas achevé à sa vingt-septième session l'examen du calcul des quantités à comptabiliser pour les activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto²⁴.

42. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen du calcul des quantités à comptabiliser pour les activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto en vue de conclure l'examen de cette question à sa vingt-huitième session.

FCCC/SBSTA/2007/16	<i>Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007</i>
--------------------	---

9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques

43. *Rappel*: À la vingt-septième session du SBSTA, les Parties ont décidé de poursuivre l'examen de ce point à la session suivante du SBSTA. Celui-ci a invité les Parties à faire part au secrétariat, avant le 15 mars 2008, de leurs vues sur les travaux futurs susceptibles d'être entrepris au titre de ce point de l'ordre du jour.

44. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à se prononcer, s'il y a lieu, sur les travaux futurs éventuels concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques à réaliser sous son égide, en tenant compte des vues des Parties sur ce sujet et des travaux connexes d'autres organes subsidiaires.

FCCC/SBSTA/2008/Misc.6	<i>Possible future work on scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation of climate change. Submissions from Parties</i>
------------------------	---

10. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

45. *Rappel*: À ses vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-quatrième sessions, le SBSTA a examiné des informations concernant différentes solutions envisageables pour procéder à la mise en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations sur les politiques et les mesures appliquées par

²⁴ FCCC/SBSTA/2007/16, annexe I.

les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)²⁵. À sa vingt-quatrième session, il a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 1^{er} mars 2008, leurs observations quant à la nécessité de nouvelles activités tendant à faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I. Il a prié le secrétariat de rassembler ces observations dans un document de la série MISC pour examen à sa vingt-huitième session.

46. *Mesures à prendre*: Les Parties sont invitées à réfléchir à de nouvelles initiatives éventuelles, notamment la nécessité d'activités pertinentes complémentaires et les travaux connexes d'autres organes subsidiaires.

FCCC/SBSTA/2008/Misc.7 Need for further events to facilitate the exchange of information and the sharing of experiences on policies and measures of Annex I Parties. Submissions from Parties

11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

47. *Rappel*: À la vingt-septième session du SBSTA, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-huitième session.

48. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner ce point, en tenant compte des échanges de vues qui ont eu lieu à ses sessions antérieures.

12. Coopération avec les organisations internationales compétentes

49. *Rappel*: Au titre de ce point de l'ordre du jour, le SBSTA sera tenu au courant des activités de coopération et des efforts entrepris par des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour faire face aux changements climatiques et contribuer aux travaux découlant de la Convention.

50. Il est également prévu que les représentants d'autres conventions, d'organisations scientifiques et d'organismes des Nations Unies communiquent des informations sur les activités en cours qui se rapportent aux travaux découlant de la Convention.

51. Par ailleurs, le secrétariat rendra compte des activités du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre. Le Groupe mixte de liaison a tenu ses septième et huitième réunions en juin 2007 et septembre 2007, respectivement. Sa neuvième réunion devrait avoir lieu en mai 2008.

52. À sa vingt-septième session, le SBSTA a invité les Parties à faire part au secrétariat, avant le 15 février 2008, de leurs vues sur le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Toutes les observations reçues seront présentées par le secrétariat dans un document de la série MISC pour que les Parties en prennent connaissance. Il n'est pas prévu que le SBSTA examine ces observations à sa vingt-huitième session.

²⁵ FCCC/SBSTA/2004/INF.10.

53. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations communiquées par le secrétariat et par d'autres conventions, des organisations scientifiques et des organismes des Nations Unies. Il pourrait également souhaiter déterminer les mesures complémentaires à prendre, s'il y a lieu.

FCCC/SBSTA/2008/Misc.2

Views on the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Submissions from Parties

13. Questions diverses

54. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. Rapport de la session

55. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.

56. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'établissement du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa vingt-huitième session****Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2008/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2008/2	Rapport sur la réunion d'experts consacrée à l'information socioéconomique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/3	Rapport de la réunion d'experts consacrée aux méthodes et outils et aux données et observations. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/4	Rapport de la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/5	Rapport sur la réunion des représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme d'action de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.1	Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.2	Proposed terms of reference for a report on performance indicators and for a report on future financing options for enhancing technology transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2008/Misc.1	Results of the work on scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/Misc.2	Views on the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/Misc.3	Views on further activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/Misc.4	Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/Misc.5	Views on the results of the work on the scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2008/Misc.6 Possible future work on scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation of climate change. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2008/Misc.7 Need for further events to facilitate the exchange of information and the sharing of experiences on policies and measures of Annex I Parties. Submissions from Parties
- FCCC/SB/2008/INF.1 Work programme of the Expert Group on Technology Transfer for 2008–2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- Autres documents disponibles**
- FCCC/SBSTA/2007/16 Rapport de la vingt-septième session de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007
- FCCC/SBSTA/2007/Misc.17 Views on possible approaches to address the implications of crediting new hydrochlorofluorocarbon-22 facilities. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
- FCCC/SBSTA/2007/Misc.18 et Add.1 et 2 Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
- FCCC/CP/2007/6 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa treizième session, tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007
- FCCC/SBSTA/2006/5 Rapport de la vingt-quatrième session de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
- FCCC/SBSTA/2004/INF.10 Options for approaches to sharing experience and exchanging information on “good practices” in policies and measures. Note by the secretariat
